

Académie de Paris, Lycée Rollin

Numéro d'inventaire : 2016.76.13

Auteur(s) : E. Brucker

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Imprimeur : Presses Universitaires de France

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1924

Inscriptions :

- lieu d'impression inscrit : Paris

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Livret agrafé. Couverture souple beige illustrée. A l'intérieur, feuille volante présentant les tarifs et datée du 1er octobre 1926.

Mesures : hauteur : 21 cm ; largeur : 13,5 cm

Notes : Brochure présentant l'ancien Lycée Rollin de Paris (actuellement collège-lycée Jacques Decour) : sa situation, l'éducation qui y est prodiguée, les différents niveaux d'enseignement (classes primaires, classes secondaires, classes préparatoires), les modalités d'admission, les catégories d'élèves, et les modalités de paiement des frais de scolarité. Le livret a été vu et approuvé par le Recteur de l'Académie de Paris: P. Appell.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Séquence de niveaux

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 8 p.

couv. ill. : Cour intérieure du Lycée Rollin

Lieux : Paris

ACADÉMIE DE PARIS

LYCÉE ROLLIN



12, Avenue Trudaine (IX^e)

Téléphone : Trudaine 21-59. — Chèques postaux : M. l'Économe
du Lycée Rollin, Compte N° 41-19, Paris.

LYCÉE ROLLIN

SITUATION

Le Lycée Rollin occupe à Paris un vaste espace, entre l'avenue Trudaine et le boulevard Rochechouart, en bordure du square d'Anvers. Il est d'un accès très facile, pour les élèves de banlieue, grâce à sa proximité des gares du Nord et de l'Est, et, pour les élèves habitant Paris, grâce à deux lignes de Métropolitain (station Anvers ou Barbès), au Nord-Sud (station Pigalle) et à nombreuses lignes de tramways et autobus.

Rien n'a été négligé par la Ville de Paris de 1876 à 1919, quand l'Etablissement était Collège municipal, ni par la Ville et l'Etat, depuis qu'il est devenu Lycée national en 1919, pour en faire à tous égards un établissement de premier ordre.



ÉDUCATION

La **bonne éducation** des enfants est considérée au Lycée comme aussi importante au moins que l'instruction proprement dite. Il ne s'agit pas seulement de se contenter de dehors corrects et de manières polies, mais de développer des qualités de fond, d'éveiller et d'affirmer de plus en plus la libre conduite de soi-même en pleine loyauté et franchise, de cultiver la volonté et d'inspirer le goût de l'effort.

Ce n'est pas par la violence et la contrainte systématiques que de tels résultats peuvent s'acquérir. Aussi la base de la discipline consiste-t-elle à s'adresser avant tout à la raison et au cœur des enfants, à toucher et à persuader.

Les punitions proprement dites doivent être exceptionnelles ; elles ne constituent qu'un avertissement plus ferme et doivent être suivies d'une amélioration. Si un élève avait l'esprit systématiquement rebelle à la mise en pratique des règles très larges et très bienveillantes de cette discipline, le Lycée aurait le regret de l'éloigner.

— 4 —

Un Bulletin trimestriel tient très exactement les parents au courant des résultats obtenus ; en cours de trimestre, les élèves doivent inscrire leurs notes et places sur un livret spécial et les communiquer à leurs parents qui peuvent le faire vérifier au Secrétariat. En tous temps, l'Administration est à la disposition des familles pour leur donner tous les renseignements utiles.

L'instruction religieuse est donnée, pour les divers cultes, si les parents le désirent. Leur volonté est toujours scrupuleusement respectée.

La culture physique est aussi l'objet des plus grands soins. Les exercices de gymnastique sont obligatoires pour tous les élèves. Toute demande de dispense doit être justifiée par un certificat médical. Il existe un *Club sportif* (facultatif pour les grands élèves).

L'éducation manuelle est une des particularités caractéristiques du Lycée Rollin. Elle s'adresse à tous les élèves sans préparer spécialement aucun métier, aucune carrière, elle se propose seulement de contribuer à la formation de la main qui exécute et du cerveau qui la guide. Les jeunes élèves sont exercés à des travaux de pliage et de découpage combinés de manière à constituer en même temps une initiation à la géométrie. Pendant toutes les années suivantes, cette éducation se poursuit à l'atelier du bois, puis à l'atelier du fer. Cet enseignement est facultatif, mais la plupart des familles sont heureuses de faire profiter leurs enfants de cette remarquable organisation.



ENSEIGNEMENT

L'enseignement donné au Lycée comprend trois degrés comme le résume le tableau ci-joint, qui indique en même temps l'âge normal des élèves au cours de l'année scolaire correspondante.

I. Classes primaires :

CLASSES ENFANTINES (entrée à partir de 5 ans révolus ; âge moyen, 6 ans) ; de DIXIÈME (7 ans) ; de NEUVIÈME (8 ans) ; de HUITIÈME (9 ans) ; de SEPTIÈME (10 ans).

